

Logements HLM les Bories

Mesolia a confirmé les logements proposés à la vente : 1 T3 de 72 m² au prix de 60 000 €, 1 T4 de 78 m² au prix de 65 000 € et 1 T5 de 110 m² au prix de 86 000 €. Il est rappelé que si la commune achète ces logements, elle s'engage à les louer pendant au minimum 15 ans à des personnes défavorisées.

Le CM décide à l'unanimité d'acquiescer ces 3 logements et demande des simulations d'emprunts correspondants.

Autorisation de dépense pour travaux sur voirie communale

Le CM autorise à l'unanimité la dépense de travaux de revêtement de voirie pour un montant de 24 336.00 € HT et de point à temps pour 7 511.00 € HT.

Points sur les dossiers en cours

- Achats de terrains : Le Maire informe les membres du CM que, conformément à leur demande, le terrain d'Aillac a été accepté à 12 € / m² soit un total de 26 772 € pour une surface de 2 231 m². Un devis est en cours pour l'aménagement de l'accès au terrain et le propriétaire a autorisé la commune a réalisé des travaux avant signature.

Par ailleurs, le propriétaire des terrains soumis à emplacements réservés a accepté les propositions du CM pour l'achat de terrains : 2 parcelles au Single pour 3 092 m² à un prix de 618.40 € ; 1 parcelle au Croissant ouest à Aillac pour 1 215 m² au prix de 243 €. Pour les autres terrains, la partie d'environ 700 m² de parcelle cultivable au Touron ne pourra être bornée qu'après récolte du maïs et l'autre parcelle du croissant à Aillac de 11 116 m² est en indivision et le notaire doit contacter tous les propriétaires pour l'accord de vente. Les décisions concernant ces 2 parcelles seront prises ultérieurement. Le CM autorise à l'unanimité le Maire à signer l'acte de vente correspondant chez le notaire.

Concernant une proposition de vente à la commune, le service des domaines est passé dans la semaine pour procéder à l'estimation de la propriété, l'avis devrait être rendu pour la fin du mois. La décision sera prise lors du prochain CM au vu de cette estimation ; une visite par tous les membres du CM sera organisée d'ici là.

- Dossier SCI St Rome : Le Maire donne lecture du courrier de réponse de la Présidente du Syndicat avec communication du PV de l'assemblée générale des copropriétaires du 27.05.2017. Le CM autorise à l'unanimité le Maire à intenter une action en justice pour déterminer la propriété du terrain et régler ce dossier.

Comptes-rendus des commissions

Commission jumelage : la commission s'est réunie le 19 juin pour préciser le programme du séjour des Alsaciens qui pour rappel viennent du 8 au 11 septembre 2017.

Questions diverses

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) : le Maire fait part de la délibération du Conseil communautaire du 1^{er} juin 2017 précisant les 3 objectifs poursuivis par l'élaboration du PLUi (renforcer l'attractivité et le dynamisme économique ; maîtriser et équilibrer le développement urbain ; conforter un environnement et un cadre de vie de qualité), les modalités de concertation de la population, les modalités de collaboration entre la CCPF et les communes.

Convention pour les chats errants : l'Association Pirate propose, en partenariat avec la fondation 30 millions d'amis, une convention pour la stérilisation des chats errants. Après vérification des modalités et de la gratuité pour la collectivité par les services administratifs, le CM accepte à l'unanimité la mise en place et la signature de cette convention.

Demande subvention : la Fondation du Patrimoine demande l'adhésion de la commune, mais la CCPF étant adhérente, elle devrait l'être pour l'ensemble des communes membres, donc le CM décide de ne pas adhérer pour 2017.

Demande d'occupation de la salle des fêtes :

Le Maire fait part d'une demande de mise à disposition de la salle des fêtes pour des séances de rollers le mercredi de 16h à 19h30 ; le CM décide à l'unanimité d'autoriser cette activité.

Demande prêt de matériel : le Maire demande confirmation du prêt des chapiteaux et mobilier pour la fête handisport annuelle du 02.09.2017 ; le CM accepte à l'unanimité.

Déchets verts : le Maire fait part de la demande d'un administré concernant l'impossibilité d'évacuer les déchets verts à la déchetterie pour les personnes qui n'ont pas de remorque ou de véhicule pour transporter ; le CM charge le représentant au SICTOM de voir s'il ne serait pas possible de prévoir des passages pour le ramassage ou du moins mettre à disposition une benne qui permettrait de stocker les déchets verts.

Rappel du prochain CM : vendredi 1^{er} septembre 2017 à 18h30